



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

UFR DE MÉDECINE

# DIPLÔME D'UNIVERSITÉ DE TROISIÈME CYCLE

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-1 et L. 613-2

Vu le décret n° 2014-1038 du 11 septembre 2014 portant création de l'Université de Montpellier

Vu les pièces justificatives produites par Mme NATHALIE SEVILLA, née le 8 août 1987 à QUITO (ÉQUATEUR), en vue de son inscription au Diplôme d'Université de Troisième Cycle Psychopérinatalité

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ DE TROISIÈME CYCLE PSYCHOPÉRINATALITÉ**

est décerné à **Mme NATHALIE SEVILLA**

au titre de l'année universitaire 2015-2016.

Le titulaire

Fait à Montpellier, le 4 juillet 2017

Pour le Président de l'Université de Montpellier et par délégation



Le Directeur

Michel Mondain

Le Vice-Président chargé de la Formation  
et de la Vie Universitaire

Jean-Patrick RESPAUT

/07C4X20154097